Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230531-20230401-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

Objet:

Référence : 2023 / 4 / 1

JURY CRIMINEL ******

CONSTITUTION DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES DU NORD **POUR L'ANNEE 2024**

DATE DE CONVOCATION 24 Mai 2023

DATE D'AFFICHAGE 24 Mai 2023

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL:

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 14

VOTANTS: 23

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT ווח **DELIBERATIONS**

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Trois, le Trente et Un Mai à 19 heures 00 minute,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE. Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents: MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, HERBAUT Pierrette, RECLOUX Hélène, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard

Absents excusés :

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme BULTEY Dominique

Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à Mme SCELLIER Fabienne

M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

Absent:

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

L'arrêté préfectoral en date du 19/04/2023 fixe à 2 029 le nombre de jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel au titre de l'année 2024, pour le département du Nord.

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, et conformément aux articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale, il appartient au Maire de chaque commune de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Selon la répartition faite par cet arrêté préfectoral, 2 jurés sont à désigner par la Commune de Chéreng. Il convient donc de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le préfet, à savoir 6.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230531-20230401-DE

La liste préparatoire sera établie en deux exemplaires originaux qui seront transmis au service du greffe de la Cour d'assises de Douai avant le 15 juin 2023.

Conformément à l'article 261-1 2ème alinéa du Code de Procédure Pénale, un courrier d'avertissement sera envoyé à chacune des personnes tirées au sort.

<u>Attention</u>: « Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année 2024 ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire et ce, conformément aux dispositions édictées par l'article 261 du Code de procédure pénale. Par ailleurs, le tirage au sort qui correspondrait au nom d'une personne rayée de la liste générale des électeurs, pour quelle que cause que ce soit, doit être considéré comme nul. »

Le tirage au sort porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par le Code Electoral (article L 17) et se déroule de la façon suivante : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Monsieur le maire, assisté de deux conseillers municipaux et en séance publique du Conseil Municipal, procède au tirage au sort afin de désigner, à partir de la liste électorale, les personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire aux jurés d'Assises 2024.

Il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2024.

N° Page	N° Ligne	Nom et prénom du juré
38	5	CARLIER épouse GRANDADAM Marie
22	3	BONTE Marcel
242	5	SIMOULIN Michel
51	4	CORMAN Stéphane
182	7	MALAQUIN Kévin
41	7	CAUCHY Charline

Tirage au sort effectué en séance publique les jour, mois et an susdits

Le Maire, Pascal ZOUTE